




Le code de vie

Afin de favoriser les apprentissages, le bien-être et la sécurité de chacun, voici le code de vie valorisé par la communauté de l'école Napoléon-Bourassa

Valeurs et règles	Comportements attendus (responsabilités)	Raisons
<p style="text-align: center;">RESPECT</p> <p>Je me respecte, je respecte les autres et mon environnement.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • J'applique les consignes données par l'adulte. • Je parle et j'agis de façon respectueuse en gestes et en paroles. • J'utilise des formules de politesse (je dis « bonjour », « s'il vous plaît », « merci », « je m'excuse »). • Je suis un bon gagnant et un bon perdant. • J'utilise le matériel adéquatement et j'en prends soin. • Je prends soin de ma personne en m'habillant proprement, convenablement et adéquatement. • Je circule calmement et prudemment dans mes déplacements. 	<p>Je contribue à un climat d'école positif.</p> <p>J'ai des relations amicales et agréables avec les autres.</p> <p>J'ai du matériel propre et en bon état.</p> <p>Je me fais respecter et je développe une image positive de moi.</p>
<p style="text-align: center;">ENGAGEMENT/PERSÉVÉRANCE</p> <p>Je m'engage et m'implique dans la vie de l'école.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis calme dans les rangs et les déplacements en évitant les excès de bruit. • J'adopte et j'encourage les comportements pacifiques en tout temps. • Je suis ponctuel et j'ai mon matériel. • Je fais le travail qui m'est demandé en faisant de mon mieux. • Devant une difficulté, je cherche une solution et demande de l'aide au besoin. • Je m'engage à terminer les projets et les activités auxquels je participe en respectant les échéanciers. 	<p>Je contribue à un climat d'école harmonieux et positif.</p> <p>Je développe mon sens de la responsabilité.</p> <p>Je profite de mon cours au complet et je reçois toutes les informations.</p> <p>Je réussis à accomplir le travail, je m'améliore et je suis fier de moi.</p> <p>J'apprends plus et mieux.</p>
<p style="text-align: center;">COLLABORATION</p> <p>Je participe activement à développer un bon climat dans l'école.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Je joue en toute sécurité et je respecte les règles sur la cour d'école. • Je participe activement à la vie de l'école (en classe et à l'extérieur de la classe). • Je suis capable d'accueillir les autres avec ses caractéristiques et ses différences. • Je suis à l'écoute des autres. 	<p>Je me sens en sécurité à l'école.</p> <p>J'apprends mieux lors des travaux d'équipe et je partage mes idées.</p> <p>Je me sens accueilli et respecter dans mes différences.</p>

Un écart de conduite MINEUR est un manquement aux attentes comportementales préalablement enseignées qui ne nuit pas au bon fonctionnement de la classe ni à l'apprentissage des élèves mais qui dérange l'élève lui-même, quelques élèves autour de lui et l'adulte.

Écarts de conduite MINEURS	Exemples d'interventions
<ol style="list-style-type: none"> 1. Non-respect des consignes données par l'adulte 2. Langage inapproprié 3. Communication non-respectueuse 4. Oubli de matériel 5. Vêtements inappropriés selon le code vestimentaire 6. Course ou bruit excessif lors des déplacements 7. Bousculade, se tirailler 8. Possession de matériel non nécessaire ou inapproprié 9. Bavardage, perte de temps 10. Perturbation du déroulement d'une activité 11. Autres 	<ol style="list-style-type: none"> A. Pratiquer le comportement attendu B. Récréation guidée (discussion, observation et réflexion sur les comportements) C. Reprise de temps D. Reformuler son message (verbal ou écrit) E. Offrir des excuses F. Faire un geste de réparation G. Laver, réparer le matériel endommagé H. Se faire confisquer un objet I. Être en retrait ou être changé de place J. Reprise du travail à la maison K. Aviser les parents L. Autres

Un écart de conduite MAJEUR est un manquement aux comportements attendus à l'école Napoléon-Bourassa. Il nuit au bon fonctionnement de la vie de l'école, à l'enseignement et, par conséquent, à l'apprentissage des autres élèves et à leur sécurité. Un comportement dangereux, illégal ou illicite (violence, intimidation, vol, etc.) n'est pas toléré.

Écarts de conduite MAJEURS	Exemples d'interventions
<ol style="list-style-type: none"> 12. Écart de conduite mineur qui persiste 13. Vandalisme, vol 14. Agression verbale (impolitesse majeure) 15. Agression physique 16. Intimidation/cyber-intimidation 17. Autres 	<ol style="list-style-type: none"> M. Aviser les parents N. Ateliers sur les comportements appropriés ou habiletés sociales O. Avoir un usage limité ou restreint du matériel ou de l'espace P. Participer à une résolution de conflits ou une médiation Q. Rembourser les dommages causés ou faire des travaux communautaires pour compenser les dommages causés R. Perte de récréations ou de temps de dîner S. Être suspendu à l'interne ou à l'externe T. Autres

Parfois, tu pourrais avoir besoin d'un coup de pouce, voici ce que nous pourrions faire :

Te rencontrer pour discuter avec toi, te faire accompagner par un intervenant de l'école, participer à une rencontre avec tes parents, suivre un plan d'action ou un plan d'intervention, établir un contrat avec des engagements, te faire remplir une feuille de route ou toutes autres mesures d'aide appropriée.

En tout temps, j'adopte un comportement pacifique.

Il est interdit d'utiliser la violence physique et verbale ou toutes autres formes d'intimidation.

Les écarts de conduite MINEURS

Les infractions mineures sont notées par tous les intervenants de l'école. Elles seront attribuées à votre enfant s'il ne respecte pas les comportements attendus (responsabilités). Elles ne seront pas consignées à l'agenda de l'élève. L'intervenant se chargera de faire un suivi et d'imposer une conséquence ou un geste réparateur s'il y a lieu. La répétition d'un même écart mineur peut se transformer en un écart majeur.

Les écarts de conduite MAJEURS

Les infractions majeures sont notées par les intervenants de l'école lors de comportements considérés plus graves. Les infractions seront consignées à l'agenda. De plus, l'intervenant ou la direction se chargera de faire le suivi et d'imposer une conséquence selon la gravité de l'infraction. Un suivi mensuel sera effectué par la direction pour les infractions majeures.

Conséquences en lien avec l'infraction majeure :

1^{re} infraction > Conséquence ou geste réparateur selon la gravité

2^e infraction > Conséquence ou geste réparateur selon la gravité

3^e infraction > Conséquence ou geste réparateur selon la gravité

4^e infraction > Conséquence ou geste réparateur selon la gravité

5^e infraction > Conséquence ou geste réparateur selon la gravité

} Suivi par la direction et la T.E.S.

J'ai pris connaissance du code de vie.

Signature d'un parent

Signature de l'élève